

# Fiche de données de sécurité

page: 1/15

BASF Fiche de données de sécurité selon le Système Général Harmonisé des Nations unies (UN SGH)

Date / mise à jour le: 22.11.2024

Version: 2.0

Produit: **Agnique® AMD 12**

(ID Nr. 30536771/SDS\_GEN\_00/FR)

date d'impression 10.06.2026

## 1. Identification

### Identificateur de produit

### **Agnique® AMD 12**

dénomination chimique: N,N-Dimethyldodecanamide

Numéro CAS: 3007-53-2

### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: Additifs pour l'agrochimie

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF SE

67056 Ludwigshafen

GERMANY

Operating Division Care Chemicals

Téléphone: +49 621 60-57579

adresse E-Mail: em-ehs-masterdata-lu@basf.com

### Numéro d'appel d'urgence

International emergency number:

Téléphone: +49 180 2273-112

---

## 2. Identification des dangers

## Classification de la substance ou du mélange

### Conformément aux critères du SGH des Nations Unies

Acute Tox. 5 (par voie orale)  
Skin Irrit. 2  
Eye Irrit. 2A  
STOT SE 3 (Irritant pour le système respiratoire)  
Aquatic Acute 1  
Aquatic Chronic 2

Facteur M - aiguë: 1

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

## Éléments d'étiquetage

### Globally Harmonized System (GHS) / Système Général Harmonisé (SGH)

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention de Danger:

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H303	Peut être nocif en cas d'ingestion.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux ou du visage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P261	Éviter de respirer les brouillards ou vapeurs ou aérosols.
P264	Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.

Conseils de prudence (Intervention):

P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Conseils de Prudence (Stockage):**

P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.

**Conseil de Prudence (Elimination):**

P501	Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.
------	--

**Autres dangers**Conformément aux critères du SGH des Nations Unies

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

**3. Composition/informations sur les composants****Substances**Caractérisation chimique

N,N-diméthyl-dodecanamide

Numéro CAS: 3007-53-2

Numéro-CE: 221-117-5

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

**Mélanges**

Pas applicable

---

## 4. Premiers secours

### Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée persistante, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

---

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

jet d'eau

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

cyanure d'hydrogène, vapeurs nocives, oxydes de carbone, oxydes d'azote

Dégagement de fumées/brouillard. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

## Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:  
Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

Le danger dépend des produits et des conditions de combustion. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

En cas de fuite de grandes quantités, informer les sapeur-pompiers.

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir rubrique 8. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Résidus: Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.

Procéder au nettoyage en portant un appareil de protection respiratoire. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

---

## 7. Manipulation et stockage

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Maintenir les récipients hermétiquement clos.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matériaux adaptés: Polyéthylène haute densité (PEHD), acier inox 1.4541, acier inox 1.4571, acier inox 1.4401 (V4), verre

Autres données sur les conditions de stockage: Maintenir le récipient hermétiquement fermé et au sec, conserver dans un endroit frais. Le produit n'est pas pompable en dessous de 10 °C.

Stabilité de stockage:

Température de stockage: <= 40 °C

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Les propriétés du produit sont modifiées de façon irréversible par le dépassement de la température limite.

---

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

protection respiratoire lors de la libération de vapeurs/aérosols Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN ISO 374-1):

caoutchouc butyle - 0,7 mm épaisseur de revêtement

caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement

Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.: la température).

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

En complément aux indications sur l'équipement de protection individuelle, le port de vêtements de travail fermés est nécessaire. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Considérer les mesures de gestion des risques telles qu'elles sont exposées dans le scénario d'exposition. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Ranger séparément les vêtements de travail. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière:	liquide
Etat physique:	liquide
Couleur:	incolore à jaunâtre limpide
Odeur:	spécifique du produit

Seuil olfactif:	Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.	
point d'écoulement:	env. 8 °C	(DIN ISO 3016)
domaine de fusion:	2 - 21 °C (env. 1.013 hPa)	(Directive 92/69/CEE, A.1)
point de décomposition:	>= 319 °C (env. 999 hPa) La substance / le produit se décompose.	(Directive 92/69/CEE, A.2)
Inflammabilité:	difficilement inflammable	(dérivé du point d'inflammation)
Limite inférieure d'explosivité:	Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides., La limite inférieure d'explosivité peut être de 5 à 15°C en-dessous du point éclair.	
Limite supérieure d'explosivité:	Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides.	
Point d'éclair:	225 °C	(ISO 2719, coupelle fermée)
Température d'auto-inflammation:	env. 235 °C	(Directive 92/69/CEE, A.15)
Décomposition thermique:	non déterminé	
Valeur du pH:	Pas de données disponibles., non soluble	
Viscosité dynamique:	env. 8,5 mPa.s (20 °C) env. 7 mPa.s (25 °C) env. 4,8 mPa.s (40 °C)	(OECD 114) (DIN EN 12092) (OECD 114)
Solubilité dans l'eau:	insoluble	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	env. 5,2 (20 °C)	(Ligne directrice 117 de l'OCDE)
Pression de vapeur:	<= 0,17 Pa (20 °C)	(Directive 92/69/CEE, A.4)
Densité relative:	env. 0,877 (20 °C, env. 1.013 hPa)	(Directive 92/69/CEE, A.3)
Densité:	env. 0,8718 g/cm <sup>3</sup> (20 °C) env. 0,855 g/cm <sup>3</sup> (50 °C)	(DIN 51757) (DIN 51757)
densité de vapeur relative (air):	non déterminé	

Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous forme non solide ou sous forme de granulé. -

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

Propriétés pyrophoriques

Température d'auto-inflammation: température: 20 °C

Test type: Autoinflammation spontanée à température ambiante.

non auto-inflammable

Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'une substance auto-échauffante au sens de la classe 4.2 de la réglementation de transport ONU.

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables.

Formation de gaz inflammables:

En présence d'eau, pas de formation de gaz inflammables.

Corrosion des métaux

Pas d'effet corrosif sur les métaux attendu.

**Autres caractéristiques de sécurité**

Tension superficielle:

non applicable

Autres informations:

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette rubrique.

SAPT-Température:

Le produit ne répond pas aux critères des substances polymérisantes selon les réglementations de transport. - Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Vitesse d'évaporation:

La valeur peut être approximée à partir de la constante de la loi d'Henry ou de la pression de vapeur.

**10. Stabilité et réactivité****Réactivité**

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des métaux:

Pas d'effet corrosif sur les métaux attendu.

Formation de gaz inflammables:

Remarques:

En présence d'eau, pas de formation de gaz inflammables.

**Stabilité chimique**

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

**Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions avec les agents oxydants.

### Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

### Matières incompatibles

Produits à éviter:

acides, bases, caustiques, halogènes, produits chimiques réactifs

### Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

oxydes de carbone, oxydes d'azote

---

## 11. Informations toxicologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Évaluation de la toxicité aiguë:

Faiblement toxique après ingestion unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 2.000 - < 5.000 mg/kg (Ligne directrice 420 de l'OCDE)

Analogie: évaluation réalisée à partir de produits chimiquement analogues.

CL50 rat (par inhalation): > 3,55 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Analogie: évaluation réalisée à partir de produits chimiquement analogues.

DL50 rat (par voie cutanée): > 5.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée. Analogie: évaluation réalisée à partir de produits chimiquement analogues.

#### Irritation

Évaluation de l'effet irritant:

Irritation en cas de contact avec les yeux. Irritant par contact avec la peau

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau Etude in vitro: Irritant. (Lignes Directrices 431/439 OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: Irritant. (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Analogie: évaluation réalisée à partir de produits chimiquement analogues.

Lésion oculaire grave/irritation Etude in vitro: Irritant. (OECD Guideline 492)

Lésion oculaire grave/irritation Etude in vitro: Irritant. (BCOP)

#### Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

Données expérimentales/calculées:

test de Buehler cobaye: non sensibilisant (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

Analogie: évaluation réalisée à partir de produits chimiquement analogues.

#### mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes sur les bactéries. La substance n'a pas eu d'effet mutagène sur une culture de cellules de mammifères. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

#### cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Les informations disponibles ne donnent aucune indication sur un possible effet cancérogène. Ce produit n'a pas été testé intégralement. Les données ont été déduites en partie d'autres produits de structure ou composition similaire.

#### toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

#### Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

En expérimentation animale, la substance n'a pas causé de malformations. Les quantités importantes qui ont été toxiques pour les animaux adultes, ont toutefois eu un effet néfaste sur le développement. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Peut entraîner une irritation des voies respiratoires

#### Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Après une administration répétée l'effet de l'irritation locale reste en avant plant. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

#### Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

---

## 12. Informations écologiques

### Toxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) > 1 mg/l, *Brachydanio rerio* (autre(s), semi-statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale. La valeur correspond à la concentration la plus élevée utilisée lors du test.

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 0,313 mg/l, *Daphnia magna* (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, semi-statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Plantes aquatique(s):

CE10 (72 h) 0,435 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata* (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration déterminée analytiquement.

CE50 (72 h) 0,805 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata* (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration déterminée analytiquement.

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE10 (3 h) 20 mg/l, boue activée, ménagère (autre(s), statique)

CE50 (3 h) 170 mg/l, boue activée, ménagère (autre(s), statique)

Effets chroniques sur poissons:

CE10 (36 j) 0,03 mg/l, *Brachydanio rerio* (Essai n°210 de l'OCDE, Écoulement.)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration déterminée analytiquement.

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

CE10 (21 j) 0,04 mg/l, *Daphnia magna* (Ligne directrice 211 de l'OCDE, semi-statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration déterminée analytiquement.

Evaluation de la toxicité terrestre:

Pas de données disponibles sur la toxicité terrestre.

### Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données sur l'élimination:

> 60 % formation de CO<sub>2</sub> par rapport à la valeur théorique (28 j) (OCDE 301B; ISO 9439; 92/69/CEE, C.4-C) (aérobie, boue activée, ménagère, non adaptée)

### Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

D'après l'ensemble des données disponibles, le produit n'est pas bioaccumulable.

### **Mobilité dans le sol**

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

volatilité: La substance s'évapore lentement de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

### **Autres effets néfastes**

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### **Indications complémentaires**

Autres remarques distribution et résidus:

Le traitement, voire l'introduction des eaux usées dans une station d'épuration biologique doivent être réalisés en respectant les prescriptions locales et réglementaires.

---

## **13. Considérations relatives à l'élimination**

### **Méthodes de traitement des déchets**

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Pas d'élimination par les systèmes d'égouts ou d'eaux usées.

Emballage non nettoyé:

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

---

## **14. Informations relatives au transport**

### **Transport terrestre**

ADR

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN3082

Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (N,N-DIMÉTHYLDODECANAMIDE)

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM

Groupe d'emballage: III

Dangers pour oui

Fiche de données de sécurité selon le Système Général Harmonisé des Nations unies (UN SGH)

Date / mise à jour le: 22.11.2024

Version: 2.0

Produit: **Agnique® AMD 12**

(ID Nr. 30536771/SDS\_GEN\_00/FR)

date d'impression 10.06.2026

l'environnement:  
Précautions particulières à  
prendre par l'utilisateur:      Aucun connu

**RID**

Numéro ONU ou numéro  
d'identification:      UN3082  
Nom d'expédition des  
Nations unies:      MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE  
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (N,N-  
DIMÉTHYLDODECANAMIDE)

Classe(s) de danger pour le  
transport:      9, EHS  
Groupe d'emballage:      III  
Dangers pour  
l'environnement:      oui  
Précautions particulières à  
prendre par l'utilisateur:      Aucun connu

**Transport fluvial intérieur**

ADN

Numéro ONU ou numéro  
d'identification:      UN3082  
Nom d'expédition des  
Nations unies:      MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE  
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (N,N-  
DIMÉTHYLDODECANAMIDE)

Classe(s) de danger pour le  
transport:      9, EHS  
Groupe d'emballage:      III  
Dangers pour  
l'environnement:      oui  
Précautions particulières à  
prendre par l'utilisateur:      Aucun connu

**Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche**

Non évalué

**Transport maritime****Sea transport**

IMDG

IMDG

Numéro ONU ou numéro  
d'identification:      UN 3082  
Nom d'expédition des  
Nations unies:      MATIERE  
DANGEREUSE DU  
POINT DE VUE DE  
L'ENVIRONNEME  
NT, LIQUIDE,  
N.S.A. (N,N-

UN number or ID  
number:      UN 3082  
UN proper shipping  
name:      ENVIRONMENTAL  
LY HAZARDOUS  
SUBSTANCE,  
LIQUID, N.O.S.  
(N,N-  
DIMETHYLDODEC

Fiche de données de sécurité selon le Système Général Harmonisé des Nations unies (UN SGH)

Date / mise à jour le: 22.11.2024

Version: 2.0

Produit: **Agnique® AMD 12**

(ID Nr. 30536771/SDS\_GEN\_00/FR)

date d'impression 10.06.2026

DIMÉTHYLDODEC  
ANAMIDE)

ANAMIDE)

Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM	Transport hazard class(es):	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	oui Polluant marin: OUI	Environmental hazards:	yes Marine pollutant: YES
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	EmS: F-A; S-F	Special precautions for user:	EmS: F-A; S-F

**Transport aérien****Air transport**

IATA/ICAO

IATA/ICAO

Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082	UN number or ID number:	UN 3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (N,N-DIMÉTHYLDODEC ANAMIDE)	UN proper shipping name:	ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (N,N-DIMETHYLDODEC ANAMIDE)

Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM	Transport hazard class(es):	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	oui	Environmental hazards:	yes
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

**Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI****Maritime transport in bulk according to IMO instruments**

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

**15. Informations relatives à la réglementation****Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

**16. Autres informations**

Évaluation des classes de danger selon les critères du SGH des Nations Unies (version la plus récente)

Facteur M - aiguë: 1

Ce produit est de qualité technique et est, sauf indication contraire spécifiée ou autre accord convenu, exclusivement prévu pour un usage industriel. Ceci inclut les utilisations mentionnées et recommandées. D'autres utilisations envisagées devraient être discutées avec le producteur. Ceci concerne en particulier l'utilisation par le grand public qui est couverte par des normes ou réglementations spéciales.

Texte intégral des classifications, des symboles de danger et des mentions de danger, si mentionnés dans la rubrique 2 ou 3 :

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Skin Irrit.	Irritation de la peau
Eye Irrit.	Irritation des yeux
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

---

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.